



AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE MOIS DE JUIN “PROTOCOLE CHALEUR”

Chers parents,

Concernant le protocole chaleur mis en place pour la fin du mois de juin, et à la confusion dans les différentes communications envoyées:

Deux communications ont été envoyées par le lycée :

- Comme à chaque fin de trimestre, demande de renouvellement ou non, du régime de demi-pension et des études surveillées.
- Communication sur Protocole Chaleur : par papier, car le LFM a besoin de la signature des parents. Aurait dû être distribuée à tous, mais ça n'a pas été le cas.

Attention, une communication officielle vous sera envoyée demain par le lycée, via mail ou via papier dans les carnets de correspondance. Vous avez jusqu'à LUNDI 18 MARS pour répondre (même au collège), cette information est confirmée par la direction.

Voici les informations que l'APA est en mesure de vous communiquer à ce stade:

Lundi + mardi + jeudi + vendredi : sortie définitive à 13h sans demi-pension (voir grille de défraiement cantine et ACS non remboursés) ou à 16 h avec demi pension, garderie et/ou ACS.

Mercredi: inchangé

L'idée de base du protocole chaleur est que les enfants soient dans les meilleures conditions possibles en fin d'année (considérant les moyens existants).

Selon la quantité d'enfants qui restent déjeuner, le lycée adaptera son système de garde dans les espaces les plus adéquats (espaces climatisés comme réfectoire, théâtre).

Tous les enfants de maternelle seront gardés dans la nouvelle maternelle qui ouvrira ses portes bientôt et qui bénéficie d'un système de ventilation spécial, permettant de passer la journée dans de bonnes conditions.

Au niveau de la facturation, les défraiements sur la cantine seront les suivants:

- Forfait 3 jours collège : 206€ prix normal (13 semaines), remise de 48€ (3 semaines)
- Forfait 4 jours collège : 265€ prix normal (13 semaines), remise de 61€ (3 semaines)
- Forfait 5 jours collège : 308€ prix normal (13 semaines), remise de 71€ (3 semaines)
- Forfait 4 jours primaire : 265€ prix normal (13 semaines), remise de 61€ (3 semaines)
- Forfait 5 jours primaire : 325€ prix normal (13 semaines), remise de 75€ (3 semaines)

NB: Les forfaits 5 jours primaire et collège ne sont pas au même prix car lors de la remise à plat des forfaits cantine l'année dernière, il a été déjà pris en compte que les collégiens ne restaient pas jusqu' au 30 juin.

Questions qui nous sont régulièrement posées:

- L' aménagement du mois de juin a été **voté en Conseil d'Établissement** l'année dernière. Une consultation avait été menée auprès des parents, à laquelle **60% des votants avaient répondu favorablement à un aménagement des horaires** .
- C'est la première année de sa mise en oeuvre, selon la réussite de ce protocole, il sera **reconduit, ou non l'année prochaine** (nouveau vote en Conseil d'Établissement à la rentrée 2019). Une enquête de satisfaction sera menée par les associations auprès des parents au préalable.
- Concernant la possibilité de **fermer l'école plus tôt dans l'année** : nous vous indiquons que l'établissement est contraint d'ouvrir à partir du 01/09 et de fermer le 30/06.
- De même, à propos de **heures de cours** , celles-ci sont en fait compensées par 3 jours de vacances en moins sur le calendrier actuel, la quantité d'heures lectives est maintenue.
- Ce protocole est **indépendant de la météo** . Il se mettra en place cette année, et si le CE l'approuve à la rentrée 2019, il sera reconduit pour les années à venir (ses conditions d'application devront être renégociées).
- **Il n'est pas prévu de mettre de système de climatisation dans les salles de classes** .
- Lors de l'enquête préliminaire, les parents ne s'étaient pas montrés favorables à **commencer la journée plus tôt (57.8% contre)** .
- **Les ACS "perdues" ne seront pas remboursées** .

L'équipe de l'APA

oficina@apaliceo.com

618 618 155